



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BD DE LATTRE DE TASSIGNY (COTE STADE D'HONNEUR)
ET PARKING COTE GARE SNCF
LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2006**

EH/CB

APM 06/1134

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

Vu la demande présentée par ROYAN CULTURE,

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes
et des biens à l'occasion de la manifestation « Fantasia
Equestre » le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2006,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : Le parking situé devant l'entrée du stade d'Honneur (côté
bd de Lattre de Tassigny) et le parking situé devant l'entrée du stade
d'Honneur (côté gare SNCF) seront fermés et réservés à la
manifestation, du jeudi 14 septembre 2006 à 0h00 au dimanche 17
septembre 2006 à 21h00.*

*ARTICLE 2 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage
seront mis en place et maintenus par les services techniques de la
ville pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 29 août 2006

*Le Maire,
H. LE GUEUT*

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 1^{er} septembre 2006*